

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 4 mai 2009

Présents: Mmes MM, Elisabeth LAMURE, Catherine REBAUD, Yves FIESCHI, Sylvie PRIVAT, Sylvie DUTHEL, Louis DUFRESNE, Jean-Luc RAGINEL, Isabelle PASQUIER, Alain APPERCEL, Laurence SAINT JEAN, Smahin YAHYAOU, Henri BONCOMPAIN, Valérie LONCHANBON, Pierre BAKALIAN, Frédérique BAVIERE, Joël FROMONT, Sylvie CRETIN, Claude CHOTARD, Chantal FILIPPELLI, Alain GAY, Alain ALEMANY, Pierre SERVIGNAT, Michèle RAT, Renata ROSSETTI, Yann CHARLET, Ghislain de LONGEVIALLE
Excusés: Mmes MM, Pauline LI (pouvoir à Mme PRIVAT), Guillaume DEBRUN (pouvoir à Mr BAKALIAN), Marie-Françoise EYMIN (pouvoir à Mme LAMURE).

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2009.

Adopté à l'unanimité.

2. Installation classée : enquête publique suite à la demande de la Société C2P implantée à Arnas.

Suite à la demande présentée par la société C2P implantée à Arnas en vue d'étendre les activités de réemploi de matières plastiques, Madame REBAUD informe qu'une enquête publique s'est déroulée du 30 mars au 30 avril 2009 inclus.

En application des dispositions de l'article R 512 -20 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande.

Le dossier complet a été consultable en Mairie jusqu'au 30 avril 2009 dernier.

A) Les activités et l'environnement du site

1 - Le contexte

La société C2P s'est implantée depuis 1988 dans le périmètre du site Recylex d'Arnas dont elle est une filiale. Son activité est centrée sur le recyclage de matières plastiques issues du cassage de batteries réalisé par sa maison mère.

Elle envisage une diversification et une extension de ses activités qui prévoient la mise en place de nouvelles lignes de recyclage pour traiter les matières plastiques de différentes natures.

2 - Activités

Cette entreprise emploie 34 personnes.

C2P dispose aujourd'hui d'une autorisation d'exploiter de 48 t par jour pour le broyage et l'extrusion, l'entreprise souhaite évoluer vers 180 t par jour pour le broyage et 120 t par jour pour l'extrusion.

La capacité de stockage actuel est de 5 800 m³ et sera portée dans le cadre du projet à environ 13 500 m³.

C2P stocke et utilise plusieurs additifs incorporés dans les plastiques recyclés tels que des charges anti oxydantes, colorants, peroxydes.

3 - le site et son environnement

Le secteur proche est occupé par des activités économiques. Les habitations les plus proches sont à environ 250 m à l'ouest de l'autre côté de la voie ferrée.

Le sous-sol est constitué d'alluvions de la Saône, les terrains sont perméables. Il n'y a pas de captage d'eau potable dans le secteur proche.

B) Effets de l'activité sur l'environnement

1 - L'eau

C2P utilise de l'eau pour le lavage des matières plastiques ainsi que pour le refroidissement de l'extrudeuse.

La consommation était de l'ordre de 75 000 m³ par an puis 63 000 m³ en 2006, 54 000 m³ en 2007.

L'évolution des installations envisagées prévoit le refroidissement des granulés à l'aide d'un circuit d'eau en boucle. Les analyses des effluents de C2P font apparaître des teneurs notables en plomb et en zinc ainsi qu'une charge organique.

Des effluents sont envoyés à la station de traitement de Recylex ainsi que toutes les eaux pluviales pour un traitement commun avec les effluents de Recylex. Les effluents traités sont rejetés au réseau d'assainissement pour lequel l'exutoire final est la Saône.

L'incidence de ces rejets est négligeable.

2 - L'air

Les niveaux d'émission sont faibles et respectent les valeurs limite réglementaires.

La situation nouvelle sera la suivante :

activité dans le bâtiment actuel : filtre à manches garantissant une concentration d'émission de 1 mg par m³.

Les émissions de poussières de C2P représentent 0.18 % de celles de l'agglomération Caladoise.

Les concentrations mesurées restent toutefois très inférieures à l'objectif de qualité de l'air réglementaire.

3 - Le bruit

Les sources de bruit sont les broyeurs, compresseurs, transport aéraulique.

Les niveaux sonores en limite de propriété n'excèdent pas la valeur limite aujourd'hui applicable. (Niveau sonore de 44 db)

L'évolution envisagée ne devrait pas modifier cette situation.

4 - Les déchets

Des déchets spécifiques sont générés et constitués d'impuretés de matières plastiques recyclées.

Cela concerne les déchets banals, ferrailles, huile, solvants usagés, chiffons.

Ils sont collectés puis envoyés vers les filières de traitement appropriées telles que : stockage, cimenteries, recyclage matière.

5 - L'impact sanitaire

Il ne peut se manifester que par l'intermédiaire de rejets atmosphériques de poussières de plomb.
Il est conclu à l'absence de risque significatif d'effet sur la santé.

C) Les risques

Les dangers potentiels sont liés à la présence de matières combustibles en quantité significative (matières plastiques, mélanges maîtres), et de peroxyde ayant un faible caractère réactif en quantité limitée (1 500 kg). Depuis le début de l'exploitation (1988), deux incidents sont signalés : d'éparts de feu dans une benne à déchets extérieurs et fuite d'eau sur la conduite principale d'alimentation.

Explosion

Pas de risques notables.

Écoulement

Tous les produits liquides sont stockés sur rétention.

Réactivité

Un peroxyde organique est utilisé mais sa réactivité est limitée.

Sécurité et moyens de prévention

Une organisation interne a été mise en place : plan d'urgence, moyens d'intervention interne, formation.

Par ailleurs, Madame REBAUD informe qu'elle a rencontré le responsable de l'entreprise C2P le 29 avril dernier, et que celui-ci a apporté des réponses aux remarques émises par le Groupe Ecologique Beaujolais :

C2P, entreprise de valorisation des déchets de broyats de boîtiers de batteries usagées, de bouchons, de pare-chocs usagés et de matières plastiques post-consommation ou post-production.

La demande d'extension de l'usine et la diversification de l'activité font l'objet d'une enquête publique.

Demande de liste détaillée des matières nouvelles qui vont être traitées :

> matériaux traités: polypropylène, polyéthylène, polyamide, polystyrène.

D'autres familles de thermoplastiques comme l'ABS se rajoutent. Les déchets souillés par des traitements chimiques dangereux ne sont pas acceptés et donc non traités.

Traitement des eaux : demande de précision des cubages utilisés et traités :

> pas de lavage supplémentaire dû à la diversification de l'activité. Le volume de PP Batterie, matériau devant être lavé est en baisse. Le volume supplémentaire traité ne nécessite pas de lavage.

Bassin de collecte des eaux, traitement des eaux recueillies...

> les eaux sont stockées, réutilisées dans les circuits et non remises dans la nature.

Qualité de l'air: demande de vigilance :

> le volume de PP batterie traité, seul matériau contenant des résidus de plomb est en baisse, cela va dans le bon sens

Stockage d'additifs: mesures de protection pour prévenir des pollutions éventuelles et en cas de sinistre :

> c'est déjà le cas, les zones de stockage sont différenciées et éparpillées sur le site. Le peroxyde, additif considéré dangereux est stocké dans un local indépendant.

Stockage de matières plastiques qui va augmenter : demande de recoupe des stocks pour limiter la pollution en cas d'incendie :

> c'est le cas sur le projet d'extension (cf. le plan), les stockages sont recoupés pour limiter les risques en cas d'incendie.

Demande de précisions sur les filières d'évacuation et de traitement des déchets :

> les filières d'évacuation des déchets sont notées dans le tableau p.46.

Par ailleurs, elle i informe qu'elle a contacté le Commissaire enquêteur rattaché à cette enquête publique qui a déclaré ne pas disposer de contre-propositions de la part des structures ou administrés ayant émis des remarques par rapport à ce dossier.

Madame LAMURE souligne que ce dossier n'est pas neutre car il s'inscrit sur le territoire du site Métaleurop, c'est pourquoi il a été étudié d'une manière approfondie.

Elle demande à ce qu'aucun amalgame ne soit fait entre ces deux dossiers.

Au plan communal, Madame LAMURE souligne que l'implantation d'une telle entreprise présente de nombreux intérêts, notamment sur le thème de l'emploi, et de plus participe à la valorisation de déchets plastiques.

Cependant, elle est consciente que des précautions doivent être prises avant toute mise en oeuvre et invite le Conseil Municipal à émettre des préconisations, notamment en matière de contrôle de la qualité de l'air et de l'eau, et la mise en oeuvre d'un suivi minutieux pour information aux communes concernées.

Discussion :

Monsieur GAY rejoint l'avis de Madame LAMURE en reconnaissant que l'implantation d'une telle entreprise est utile. Il est vrai que l'histoire du site est sensible et qu'il convient de s'intéresser précisément à ce projet. Il déclare partager les remarques émises par le Groupe Ecologiste Beaujolais et souhaite faire part de quelques préconisations :

- demander à la société C2P d'établir une liste exhaustive des matières à traiter et ne pas se contenter simplement de description de matériaux.
- les précisions doivent être demandées en matière de consommation d'eau, le dossier d'enquête publique n'étant pas selon lui clair sur ce point.
- le dossier aborde le projet de bassin de collecte des eaux, il convient de préciser si ce bassin sera un bassin spécifique dit d'orage et demander quelles sont les mesures mises en oeuvre pour traiter ces eaux d'orage.

Madame REBAUD invite les membres présents à émettre des préconisations en matière de contrôle de la qualité de l'air et de l'eau, et mettre en oeuvre une périodicité et une procédure de retour d'information auprès de la commune et des administrés.

Monsieur GAY estime disposer de réponses imprécises par rapport à ces interrogations, et indique qu'en l'état du dossier il votera contre ce projet.

Madame LAMURE prend acte de cette décision, et souligne que les conséquences économiques et sociales liées à ce vote doivent amener les élus à se questionner sur la capacité de la commune à assumer un tel choix. Elle demande par ailleurs quelles propositions le groupe d'opposition est en mesure de formuler.

Monsieur GAY centre ses propositions sur une meilleure définition du dossier en question ::

- préciser le mode de gestion des eaux
- donner la liste exhaustive des matières traitées
- identifier les dispositifs de détection d'incendie
- apporter des compléments au dossier concernant la protection des populations.

Madame REBAUD souligne que les nouvelles matières entrantes ne sont pas issues des batteries, et qu'elles ne nécessitent pas un apport d'eau supplémentaire. Le dossier d'enquête publique exprime clairement que ces matières sont dénuées de plomb et ne nécessite pas de lavage.

Monsieur de LONGEVIALLE revient sur la demande du groupe d'opposition d'obtenir une liste exhaustive de matières à traiter. Il formule une réserve par rapport à l'établissement de cette liste qui n'aura sa justification qu'à un moment donné.

Madame LAMURE rappelle que la procédure de reconnaissance d'installation classée est très lourde et implique fortement l'entreprise. C'est pourquoi l'entreprise C2P a tout intérêt, selon elle, à prendre toutes ces précautions pour garantir l'aboutissement de ce dossier.

Vote :

Contre : quatre

Avis favorable assorti des préconisations de suivi et de contrôles de la qualité de l'air, de l'eau, des matériaux entrants.

3. Fonds de compensation de la TVA.

Monsieur de LONGEVIALLE explique que le principe d'une convention entre l'État et la Commune a été adopté par le Conseil Municipal du 2 mars 2009, concernant le versement du fonds de compensation de la TVA au titre de l'année 2008.

S'inscrivant dans le cadre de la préparation budgétaire, un montant estimatif de 1 350 000 € a été annoncé pour 2009 au titre des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement).

Suite au vote du budget 2009 en date du 30 mars dernier, il est demandé à l'assemblée délibérante d'actualiser ladite convention en reprenant le montant d'investissement voté au budget 2009 (comptes 20, 21, 23, 204) soit :

1 522 287.31 €.

Vote : accord à l'unanimité

4. Décision modificative.

Monsieur de LONGEVIALLE propose au Conseil Municipal une décision modificative se rapportant à l'imputation budgétaire de l'attribution de compensation versée par la Commune auprès de la Communauté d'Agglomération.

Cette dépenses est inscrite au compte 6554 (contribution organismes de regroupement) et il convient, suite à une remarque de la Trésorerie, de l'imputer au compte 73 9111 (chapitre 014) attribution de compensation.

Vote : accord à l'unanimité.

Par ailleurs, une information doit être donnée au Conseil Municipal concernant les subventions allouées au titre du budget 2009.

Une estimation tardive du coût des entrées à la piscine pour les besoins de l'école Branciard a récemment dû être prise en compte pour un montant de 534 €.

Afin de ne pas modifier le montant total des subventions voté le 30 mars dernier, il est proposé de minorer de 534 € l'estimation de la part Commune pour la prise en compte des journées en CLSH en notant 26 309 € au lieu de 26 843 €.

Suite a cet exposé, Monsieur de LONGEVIALLE informe que l'ensemble des membres du Conseil Municipal sera destinataire du compte-rendu de la Commission finances et de l'ensemble des pièces validées à l'issue du vote du budget 2009.

5. Désignation de délégué au Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB).

Madame LAMURE rappelle que Le Conseil Municipal, réuni lors de sa séance du 28 mars 2008, a nommé au sein du Conseil d'Administration du CCAB, Madame le Maire et un représentant suppléant , Madame Renata ROSSETTI en qualité de membres de Droit.

Il s'avère que les statuts de cette association en leur article 5, permettent de nommer 2 représentants, hors le Maire membre de Droit.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la nomination du représentant suivant :

Valérie LONCHANBON

Cette candidature est présentée compte tenu que Madame LONCHANBON est membre de la Commission culture et est par ailleurs déléguée aux relations internationales.

Vote : accord à l'unanimité

6. Bibliothèque Jean de La Fontaine : procédure d'élimination de documents au titre de l'année 2008.

Madame ROSSETTI explique que dans un souci de régulation des collectes et de maintien du fonds documentaire à la Bibliothèque Municipale, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'élimination de 263 ouvrages et de les proposer à des associations ou institutions caritatives (association Oasis, Gleizé Kérou) y compris pour être valorisé en papier recyclé.

Les documents sont usagés, 13 ont été remplacés et remboursés par des lecteurs suite à une perte ou une détérioration, 3 ont été perdus.

Ces exemplaires se répartissent comme suit :

120 livres adultes
138 livres jeunesse
1 document sonore
4 cédéroms

Vote : accord à l'unanimité

7. Affaire du personnel : détermination des taux de promotion pour les avancements de grades – avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Madame RAT indique aux membres présents qu'il convient de se prononcer sur la détermination des taux de promotion pour les avancements de grades au titre de l'année 2009 au regard de l'avis du CTP réuni en séance le 24 mars 2009.

La proposition initiale de la Commune a prévu de fixer un taux de promotion de 50 % identique à tous les grades dont l'effectif des promouvables est au moins égal à 2.

Lorsque l'effectif des promouvables est de 1, il sera porté à 100 %.

Avis favorable du CTP.

Vote : accord à l'unanimité

8. Questions diverses

Madame LAMURE rappelle que les prochains rendez-vous sont les suivants :

- La cérémonie du 8 mai sera suivie de la cérémonie de la citoyenneté.
- Week-end de Pentecôte : Régions en fête - accueil de la Région Alsace
- Prochain conseil municipal : le premier lundi de juin se situant le lundi de Pentecôte et le second étant consacré à l'organisation des réunions de quartier, une proposition de date sera faite ultérieurement.
- 7 juin élections européennes : la possibilité est offerte pour laisser les scrutins ouverts jusqu'à 18 heures voire même jusqu'à 20 heures en fonction de la demande des communes. Une cohérence sera recherchée sur les communes de l'agglomération et les élus seront informés.

Diffusion pour suivi : Conseil Municipal, Mr Violland DGS

Diffusion pour information : Personnel communal, Affichage grilles, Site Internet